



Intervention plombier qui paye ?

Par **Aminado**, le **10/01/2022** à **17:45**

Bonjour,

Il y a 3 semaines l'électricité a sauté et quand elle était revenue je n'avais plus d'eau chaude. J'ai donc contacté mon agence immobilière qui m'a envoyé un plombier pour régler mon problème. Il se trouve que le problème était simple : la partie concernant l'eau chaude n'était pas allumée il l'a juste allumée.

Maintenant l'agence souhaite me faire payer l'intervention du plombier qu'ils m'ont envoyé. Je souhaite donc savoir qui doit payer cette intervention ? Moi locataire ou le propriétaire/agence ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses, cordialement.

Par **Lag0**, le **11/01/2022** à **09:53**

Bonjour,

Si j'ai bien compris, le plombier a juste réarmé un disjoncteur ? Si c'est bien cela, c'est bien à votre charge. Dommage d'avoir fait venir un plombier pour ça...